



# PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 4 mars 2024

### **RANDONNÉES**

#### **Rappel des consignes et recommandations**

La randonnée est sans conteste le moyen le mieux adapté pour la découverte des milieux naturels. À cet effet, le parc national aménage et entretient un réseau d'environ 300 kilomètres de sentiers au cœur de la forêt et le long du littoral du Grand Cul-de-Sac marin.

Bien que balisés et sécurisés, la prudence et la vigilance restent de rigueur pour tous les utilisateurs de ces sentiers. Ceci, d'autant plus que la Guadeloupe est fréquemment soumise à des risques naturels et météorologiques qui peuvent considérablement modifier les conditions des randonnées. Pour rappel, un touriste imprudent a passé le mois dernier toute la nuit en montagne et sa recherche a mobilisé les services de gendarmerie et de secours au détriment de leurs missions principales.

Aussi, vous trouverez ci-après le rappel de quelques préconisations élémentaires à respecter :

- ✓ Ne pas partir en randonnée trop tardivement, la nuit tombe rapidement et tôt en Guadeloupe (vers 17h30 en juin et 19h00 en décembre). Le crépuscule ne dure par ailleurs que 30 minutes
- ✓ Emporter de quoi s'hydrater ainsi que quelques aliments énergétiques
- ✓ Veiller à charger son téléphone portable avant le départ
- ✓ Ne pas présumer de sa force physique, notamment pour les personnes fragiles (personnes souffrant de pathologies respiratoires telle que l'asthme), les enfants en bas âge ou encore les seniors
- ✓ Respectez les consignes affichées au départ des sites

**Adoptez un comportement responsable est indispensable pour que la randonnée reste un plaisir.**